



Lettre de l'équipe municipale n° 55



Séance du vendredi 13 décembre 2019 à 20h

Absents excusés : Anne-Laure MARCO (procuration à Christian RIVOIRE), Laëtitia ANDRE, Michael SAHRIDJ.



SOLIDARITÉ SÉISME ARDÈCHE

Suite aux évènements de mi-novembre en Ardèche, le conseil décide à l'unanimité (par vote à bulletin secret) de verser à la commune d'Alba-la-Romaine la somme de 1 069 € (soit 1 € par habitant), pour symboliquement leur venir en aide. Nous avons choisi cette commune proche du Teil, car elle est un peu similaire à la nôtre en nombre d'habitants.



RÉVISION DES TARIFS POUR 2020

Le conseil municipal a voté à l'unanimité le maintien pour 2020, des différents tarifs appliqués par la commune pour les locations de salles, le gardiennage de l'église, l'aide financière aux familles, la participation à la médiathèque, les droits de place pour les forains ainsi que le coût des concessions du cimetière communal (tarifs disponibles sur le site internet de la mairie).



DEMANDE DE GARDERIE : informations et débat

Des parents d'élèves sollicitent le conseil municipal pour prolonger la garderie du soir jusqu'à 18h30. Une réflexion est menée pour étudier toutes les possibilités, tant sur le plan de l'organisation que sur le plan financier. Le sujet sera à nouveau discuté lors des prochaines réunions du conseil municipal.



DISPOSITIF ANTI GRÊLE

Le Département, la Région, les Communautés de communes et les communes ont décidé de mettre en place ce dispositif en 2018 en lien avec les agriculteurs. Plusieurs communes sont équipées (Haute Rivoire, St Laurent de Chamousset, Aveize, St Martin en Haut...), selon un déploiement géographique réfléchi. Des bénévoles, souvent agriculteurs, assurent la gestion des tirs en fonction des risques météorologiques annoncés. Il est demandé à toutes les communes du territoire de participer financièrement aux frais de fonctionnement de ce dispositif pour l'année 2019. Pour Saint-Genis-l'Argentière, le montant demandé est de 389.24 €, soit 0.37 € par habitant. Validation par un vote à bulletin secret : 1 contre – 3 blancs – 9 pour.

Vous pouvez consulter les caractéristiques techniques sur le lien suivant : <http://www.anti-grele.fr/systemes-de-protection-comment-se-protoger-contre-un-orage-de-grele/>



COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS

Conseil d'école : Colette Perier et Chantal Yvorel représentaient la mairie.

- Les élections pour le bureau des parents d'élèves ont recueilli 45,65 % de participation, soit 30 votants sur 66 inscrits.
- 31 familles sur 32 ont adhéré à l'OCCE.
- Projets : piscine pour les CP-CE et CM ; Cinéma ; Rencontre en chansons par l'UCOL : une représentation aura lieu en juin 2020. Plusieurs activités thématiques et sportives sont programmées. Le spectacle de Noël a eu lieu le vendredi 13 décembre. Le carnaval aura lieu le 21 février 2020 : le thème n'est pas encore connu. Fête de l'école : samedi 27 juin 2020 à 17h30.
- Trois exercices de sécurité planifiés : incendie, attentat intrusion-fuite et PPMS (tempête).
- Les enseignants remercient l'équipe municipale pour l'attribution d'une subvention de 1 600€ pour le financement de matériel scolaire.
- L'association JAQUADI a présenté son bilan et ses projets à venir. **Dates à retenir** : film d'animation le vendredi 20 décembre 2019, loto le dimanche 19 janvier 2020, bourse aux vêtements le samedi 4 avril 2020.

Ecole : les enfants ont réalisé « un arbre » sur le thème de la laïcité. Il sera exposé à la médiathèque. Ils ont également complété, par des dessins, le cahier de contributions sur le PCAET (Plan Climat Air Énergie Territorial) initié par la Communauté de communes des Monts du Lyonnais.

Cantine : depuis le 1^{er} novembre 2019, les cantines doivent proposer un repas végétarien par semaine. A Saint-Genis-l'Argentière, le jour n'est pas fixé, il restera aléatoire.

SIVOS : Virginie Masse relate la rencontre : l'effectif des élèves du collège de Ste Foy l'Argentière est en augmentation, soit 441 élèves (30 élèves dans chaque classe des 6^{ème}). La réussite du brevet des collèges 2019 représente 91,9 %. Une option « Langue Culture Européenne » a été créée pour les niveaux de 4^{ème}. Une chorale regroupant Ste Foy, St Laurent et Chazelles, a pour projet de faire un concert en commun. Plusieurs projets de voyages en Allemagne et Espagne.

SIVU : Alain Chapot et Christian Rivoire étaient présents à la dernière réunion ce 3 décembre 2019 avant le transfert de la compétence à la Communauté de communes au 1^{er} janvier 2020, l'actif et le passif ont été validés.

SIEMLY : compte rendu de Richard Truchet et Alexis Badoil pour la réunion qui a eu lieu le 22 novembre 2019. Il a été validé l'augmentation de l'abonnement de 1,10 % et du m3 d'eau de 5 %. L'impact pour l'abonné au 1er janvier 2020 sur la base d'une consommation de 120 m3 (hors assainissement) sera d'environ 8 € supplémentaires.

Carrière BBCI : Joseph Volay et Christian Rivoire ont pris part à la réunion de concertation. Le bilan relatif au bruit et ondes de choc est normal ainsi que la protection de la faune et la flore. La problématique pour le financement de la remise en état de la voie ferroviaire est toujours en instance auprès des autorités compétentes.

Voirie : Alexis Badoil, présent à la réunion du 9 décembre 2019, rappelle la dotation communautaire de 25 700.69 €. Notre participation communale s'élève à 11 265.41 € pour les travaux effectués cette année et qui se sont bien passés.

Le SIG (Système d'Information Géographique) se met en place pour recueillir des données relatives aux voiries.

Eolien : Johan Aubanel et Christian Rivoire ont participé à une réunion d'information, qui a eu lieu à Montromant, sur les possibilités d'installation d'éoliennes sur notre territoire (3 sites potentiels).

Déchets : concernant les poubelles noires : les tonnages sont stables, mais les déchets fermentescibles (déchets verts, rebus de cuisine ou du potager) sont trop importants dans les sacs des usagers. Que chacun se pose la question pour réfléchir aux possibilités de compostage individuel ou collectif. La redevance 2020 va subir une augmentation de 4 €.

Culture : le projet de « la grande lessive » est reconduit et aura lieu le **26 mars 2020**. L'école et la médiathèque, ainsi que la population, sont invités à participer.



PROCHAINE RÉUNION

Elle aura lieu **vendredi 17 janvier 2020** à 20h en mairie.

*Réalisation de la publication par la commission informations
Lettre éditée et imprimée par la mairie*

Mairie 1 place de la mairie Tél. 04.74.70.04.83 mairie@saintgenislargentiere.fr site internet mairie : www.saintgenislargentiere.fr	ouverture secrétariat au public : lundi 14h - 18h mercredi 14h - 18h vendredi 14h - 18h
---	---

Médiathèque "le marque page" 90 chemin des écoliers Tél. 04.74.26.22.56 mediathequestgenis@gmail.com	permanences : mardi 13h30 - 15h30 mercredi 13h30 - 16h30 jeudi 16h30 - 18h vendredi 13h30 - 16h30 samedi 10h - 12h15
--	--

Prochainement à la médiathèque :



Médiathèque : durant la période des fêtes (soit du mardi 24 au mardi 31 décembre 2019) la médiathèque sera ouverte uniquement le samedi 28 décembre. Merci d'en prendre note.



INFORMATIONS DIVERSES

Distribution des sacs poubelles : celle-ci aura lieu le samedi 4 janvier 2020 à la salle annexe cantine de 9h à 12h. Aucune autre distribution n'aura lieu donc merci de voir avec vos amis, voisins, familles si vous ne pouvez être disponible ce matin-là (voir info jointe).

Vœux communaux : toute l'équipe communale vous invite à sa cérémonie des vœux qui aura lieu à la salle des fêtes le samedi 4 janvier 2020 à 17h et sera suivie de la dégustation de brioches et galettes des rois. **Nous vous attendons nombreux** (voir info jointe).

Cérémonie du 11 novembre : nous remercions sincèrement toutes les personnes présentes ainsi que les enfants de l'école et les professeurs des écoles pour leur participation et ce très beau chant commémoratif.

Boules Saint Genoise : la société de boules nous a fait quelques demandes :

- Les terrains sont détériorés, des racines d'arbres poussent par-dessous... Le drainage étant correct, nous allons faire réaliser des devis pour la remise en état des surfaces et essayer de réhabiliter ces jeux avant la reprise des concours en avril.
- Les tables et bancs en bois sont bien abimés. Nous allons voir les tarifs pour des tables et bancs en béton, ce qui éviterait pour les employés des travaux de ponçage et peinture réguliers.
- Souhait d'aménager l'ancien local douche désaffecté en local d'inscription. Les travaux intérieurs seraient effectués par les sociétaires et la commune aurait en charge d'agrandir la petite fenêtre existante et de mettre en place un volet. Nous prenons le temps de la réflexion et nous déciderons plus tard.

Tènement St Roch : nous avons fait deviser 2 sociétés pour débarrasser la totalité des bâtiments nouvellement acquis au carrefour St Roch. L'entreprise BECKERT de St Symphorien sur Coise a été retenue pour la somme de 2 300 €.

Par ailleurs, nous allons demander des aides financières à la Région pour l'aménagement de places de parking sur ledit terrain.

Compteurs GASPAREL : G.R.D.F. va bientôt procéder chez les particuliers au renouvellement des anciens compteurs par des compteurs nouvelle génération. Les foyers concernés sont contactés directement.

Photovoltaïque : nous avons établi les factures de production de nos toits en photovoltaïque : 3 309.80 € pour celui de la salle des fêtes et 2 542.00 € pour la salle des sports (la production des toits équipés de la mairie et de la médiathèque ne nous revient pas, l'investissement ayant été fait par le SYDER).

Secours hélicopté : le dispositif mis en place sur le stade de Ste Foy est opérationnel depuis début décembre. Pour rappel, les secours peuvent voir à distance la météo locale et déclencher ou non le transport par hélicoptère ainsi que l'éclairage du stade.

Ruche de l'écologie : le Maire fait part de leur courrier qui informe sur un dispositif d'encadrement de l'utilisation des produits phytosanitaires à proximité des habitations.



QUESTIONS DES CONSEILLERS

Joseph VOLAY signale qu'à la suite de l'évènement neigeux, les branches des arbres bordant la descente des planches sont assez basses.

Les derniers épisodes venteux posent également problèmes. Il appartient à chaque propriétaire de s'occuper de leurs arbres ou haies bordant les chemins ou voies communaux.

**Toute l'équipe municipale vous souhaite de passer
d'agréables fêtes de fin d'année**



INFORMATIONS DIVERSES

« SORTIE NEIGE ASSG :

L'ASSG organise une **sortie neige le samedi 1^{er} février** à la station de Chamrousse. La sortie est ouverte à tous. Le départ s'effectuera de Saint Genis l'Argentière avec les transports Venet (départ 5h45–retour 20h).

Tarifs :

Transport seul 27 € (adultes) et 25 € (- de 13 ans) - Transport et forfait de ski 45 € - assurance ski 3 €. Possibilité d'une randonnée raquettes organisée avec un guide nature selon le nombre de participants.

Inscriptions avant le 20 janvier (dans la limite de 45 places) auprès d'Audrey LORNAGE (présidente ASSG) au 06 95 89 84 04 ou asstgenis@gmail.com »

« JAQUADI :

L'association des parents d'élèves organise **un loto le 19 janvier 2020**. De nombreux lots sont mis en jeu. Ils comptent sur votre participation (voir flyer ci-joint). »

« CLASSES EN 0 :

L'année 2020 approche... ! Les classes en « 0 » se préparent pour fêter cet évènement programmé le **Samedi 25 avril 2020**.

Nous invitons tous nos conscrits et conscrites à rejoindre notre équipe lors d'une réunion qui se déroulera le **vendredi 10 janvier à 20h30** à la salle annexe de la cantine. Réservez les dates suivantes :

dimanche 16 février : journée choucroute

samedi 7 et 14 mars : ventes de brioches

Venez nombreux ! On compte sur vous ! »

"CLASSES EN 5 :

2020 sera synonyme de bonne excuse pour faire la fête : nos DEMIES-DÉCADES ! Afin de partager nos idées et nos envies pour marquer cet âge en 5, tous les classards de la 5 sont invités à un premier temps d'échange le **jeudi 23 janvier, à 20h15, à la maison de l'amitié**. Au plaisir de se revoir ... »

« Déchetteries de Montrottier et St Martin en Haut :

A noter que les déchetteries seront fermées les 24 et 31 décembre 2019.»

« L'ADMR St Laurent recrute :

Vous êtes à la recherche d'un emploi,
Vous souhaitez changer d'orientation professionnelle,
Vous aimez vous rendre utile auprès des personnes âgées, handicapées, dans les familles suite à une naissance, à la maladie, une hospitalisation...
Alors venez rejoindre l'ADMR qui offre des emplois locaux, flexibles, en autonomie, formation qualifiante en interne, stabilité de l'emploi
N'hésitez pas à appeler au 04 74 70 59 76 »

« M.S.A.P. :

La MSAP de St Laurent vous rappelle qu'elle peut vous être utile à :

- vous aider à trouver un emploi
- vous accompagner dans votre dossier retraite
- vous propose une assistance juridique, une médiation familiale
- vous conseille pour la rénovation de votre habitat
- RV possible avec la CAF, la CPAM, la MSA

Adresse : 122 avenue des 4 cantons à ST LAURENT (04 74 26 50 78) »

« Information aux habitants raccordés à l'assainissement collectif :

Il va y avoir du changement dans la gestion de l'assainissement collectif :
Actuellement, la gestion des ouvrages d'épuration et des collecteurs ainsi que les travaux d'investissements nécessaires sont pris en charge par les communes.
A compter du 01/01/2020 et dans le cadre de la loi Notre, la compétence assainissement sera assurée par la Communauté de communes des Monts du Lyonnais et harmonisée sur l'ensemble du territoire. Votre commune restera cependant un interlocuteur de proximité.
Ce transfert s'accompagne de certaines modalités nécessaires à l'harmonisation.
Ainsi à terme le montant de la redevance assainissement sera unifié. Cette dernière permettra à la collectivité de financer les travaux en cours et à venir, et d'assurer le fonctionnement du service. **Dès 2020, elle sera facturée en même temps que l'eau potable,** vous ne recevrez donc plus une facture du trésor public.
La priorité de la Communauté de communes, encadrée par des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux établis par bassin, est de participer à la préservation de l'environnement par un bon état de la qualité des cours d'eau et d'apporter aux habitants situés en secteur aggloméré un service indispensable. »

« Transport solidaire à la demande » :

Ce service s'adresse aux personnes en réelles difficultés pour se déplacer. Il a pour but de favoriser l'insertion sociale et professionnelle. Il permet aux personnes sans moyen de locomotion, domiciliées sur la Communauté de communes de se déplacer pour les nécessités de la vie courante et ainsi accéder aux services et aux activités. Pour bénéficier de ce service, il faut répondre à des conditions de ressources et situations spécifiques.

Vous devez vous rendre à votre mairie qui vous remettra un dossier et le règlement de fonctionnement. Une fois votre dossier constitué, celui-ci sera instruit et si vous remplissez les conditions, il sera transféré au service mobilité de la Communauté de communes. »

Élections municipales 2020 :

**VÉRIFIEZ VOTRE SITUATION ÉLECTORALE
AINSI QUE VOTRE BUREAU DE VOTE À TOUT
MOMENT SUR LE SITE SERVICE-PUBLIC.FR**

**INSCRIVEZ-VOUS
SUR LES LISTES
ÉLECTORALES**

**POUR VOTER, IL EST INDISPENSABLE D'ÊTRE INSCRIT
SUR LES LISTES ÉLECTORALES**

INSCRIVEZ-VOUS JUSQU'AU 7 FÉVRIER 2020
(IL FAUDRA PRÉVOIR UN JUSTIFICATIF D'IDENTITÉ ET UN JUSTIFICATIF DE DOMICILE)

- EN MAIRIE
- PAR INTERNET SUR SERVICE-PUBLIC.FR
- PAR COURRIER (FORMULAIRE CERFA N°12669*02 À TÉLÉCHARGER SUR SERVICE-PUBLIC.FR)

**ÉLECTIONS MUNICIPALES
15 ET 22 MARS 2020**